Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 03/10/2023

LES FUMOIRS DE SAINTONGE rappelle Truite fumée des Pyrénées au sel de l'ile de Ré (100g)

- Noms des modèles ou références concernés : **Truite fumée pyrénnée 100g**
- Marque : **Maison Peneau**
- **GTIN 13389400342328 Lot 230351 Date limite de consommation 31/10/2023**
- Conditionnements : **sous vide**
- Date début/fin de commercialisation : **du 19/09/2023 au 31/10/2023**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR 17.421.007**
- Informations complémentaires : **Vérifier le numéro de lot inscrit sur l'étiquette de traçabilité au dos du produit**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Auchan, carrefour, Intermarché**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Présence Listéria**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
  Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **lundi 23 octobre 2023**

CONTACT

- Numéro de contact : **0546390930**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre